



deccouvert autorisé et indemnité de retard

Par **tendance**, le **05/02/2013** à **20:31**

bonjour

ma fille a un crédit bancaire sur une maison, elle est en instance de divorce, et a été hospitalisée pendant 2 mois, son compte était débiteur, pour payer les échéances de son prêt immobilier, et la banque lui as compté des indemnité de retard d'un montant de 573,24 € par mois pour des échéances de 1500€ divisé par 2 avec son mari, lui a bien payé le crédit, la banque leur accorde une autorisation de découvert, d'un montant de 1000 € (c'est inscrit sur les relevés de banque)

ma question : la banque peut-elle prendre des indemnité de retard sur un prêt, si le montant est inférieur au découvert autorisé ?

la banque a compté des frais jazz pour carte bleue alors que ma fille et mon gendre, les ont rendues depuis 18 mois,

merci pour votre réponse

tendance